

Se reporter à l'explication et à l'engagement au verso.

Concernant la cession de

_____ (donner une brève description du bien-fonds)

Par : _____

_____ (inscrire les noms de tous les cédants)

À : _____

(inscrire les noms de tous les cessionnaires)

Je soussigné(e), _____

(inscrire le nom)

Du : _____

(inscrire l'adresse)

déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis le (inscrire le titre du poste occupé au sein de la société cessionnaire)

_____ de (inscrire le nom de la société cessionnaire)

la société cessionnaire du bien-fonds susmentionné dont le siège social est situé au (inscrire l'adresse du siège social de la société)

et je suis personnellement au courant des faits qui ont été déposés dans les présentes.

2. Les renseignements figurant dans l'annexe du présent affidavit, tels que fournis aux pages 3 et 4, sont exacts :

- (a) les noms et liens de tous les cédants du bien-fonds susmentionné;
(b) les noms, adresses et liens des personnes qui, avant la cession susmentionnée, exploitaient activement une entreprise, à savoir (décrire la nature de l'entreprise)

_____ sous la dénomination (inscrire le nom sous lequel l'entreprise était exploitée activement avant la cession)

_____ sur le bien-fonds cédé au cours de la (des) période(s) (inscrire les périodes au cours desquelles l'entreprise a été exploitée sur le bien-fonds avant la cession)

- (c) les noms, adresses et liens de tous les actionnaires de la société cessionnaire;
(d) les noms, adresses et liens de toutes les personnes physiques qui sont des actionnaires de toute société détenant des actions dans la société cessionnaire;
(e) les dates auxquelles les années d'imposition se terminent après la date de la cession susmentionnée pour la société cessionnaire et toute société qui détient des actions dans la société cessionnaire.

3. La cession susmentionnée est essentiellement effectuée dans le but de permettre à la société cessionnaire de continuer l'exploitation active de son entreprise sur le bien-fonds sous la direction de (inscrire les noms des personnes compétentes)

4. Chaque personne dont le nom figure dans l'annexe du présent affidavit (à l'exception des détenteurs d'actions statutaires) est, au sens du paragraphe 1(1) du Règlement 697 des Règlements refondus de l'Ontario, 1990, un membre de la famille de toute autre personne dont le nom figure dans ladite annexe.

Déclaré sous serment devant moi dans le (la) _____

de _____

le _____ jour de _____ 20_____ .

Un commissaire, etc. _____

} _____

Signature

Explication

1. Le terme « cession » désigne un transfert ou une aliénation, respectivement décrits aux articles 2 et 3 de la *Loi sur les droits de cession immobilière*, L.R.O. 1990, ch. L. 6, telle que modifiée.
2. Selon le paragraphe 1(1) du Règl. 697 des Règlements refondus de l'Ontario de 1990, « membres de la famille » s'entend, en ce qui a trait à une personne physique,
 - (a) de cette personne physique,
 - (b) de son conjoint,
 - (c) de son enfant,
 - (d) de son père, sa mère, son frère ou sa soeur ou de tout descendant de ce frère ou de cette soeur,
 - (e) de son oncle ou de sa tante ou de tout descendant de cet oncle ou de cette tante,
 - (f) du père, de la mère ou du frère ou de la soeur de son conjoint ou de tout descendant de ce frère ou de cette soeur,
 - (g) de son gendre ou de sa bru,
 - (h) de son grand-père ou de sa grand-mère,
 - (i) de son petit-enfant ou de son arrière-petit-enfant ou du conjoint de ce petit-enfant ou de cet arrière-petit-enfant, ou
 - (j) d'une personne morale dont toutes les actions émises, à l'exception des actions statutaires, sont toutes liées à la personne physique à laquelle l'expression s'applique suivant la description de l'un des sous-alinéas (a) à (i).

Engagement

Concernant une cession à une entreprise familiale en vertu du Règl. 697 des Règlements refondus de l'Ontario, 1990

Au ministre du Revenu

Considérant que la société cessionnaire a indiqué son intention de demander une exonération des droits de cession du bien-fonds à une entreprise familiale;

Et considérant que la société cessionnaire a rempli les conditions énoncées aux alinéas 1, 2 et 3 du paragraphe 3(1) du Règl. 697 des Règlements refondus de l'Ontario, 1990 :

La société cessionnaire s'engage, relativement à l'enregistrement sans le paiement des droits de la cession décrit dans l'**affidavit initial d'entreprise familiale** ci-joint, à fournir au ministre du Revenu suivant la forme prescrite les renseignements nécessaires pour compléter ladite exonération dans les neuf (9) mois suivant la clôture de l'année d'imposition de la société cessionnaire qui se termine immédiatement après la date de la cession susmentionnée à la société cessionnaire. Cette dernière s'engage également à payer dans ladite période tous les droits exigibles en vertu de la loi à l'égard de la cession décrite dans ledit affidavit ou à fournir au ministre, dans cette période, toute autre garantie qu'il estimera convenable.

La société cessionnaire comprend que cet engagement sera accepté par le ministre du Revenu sur la base de la véracité et de la justesse des considérants susmentionnés dans les présentes et des renseignements de l'annexe et de l'affidavit ci-joint.

Fait à _____

le _____ jour de _____ 20 _____.

Signature (*dirigeant de la société cessionnaire*)

Nom	Titre
Raison sociale	Adresse commerciale
N° de téléphone	

Annexe de l'affidavit initial d'entreprise familiale

Annexe de l'affidavit de

1. Inscrire le nom de l'un des cédants de la cession

2. Inscrire les noms de tous les cédants (et le lien de chacun avec la personne mentionnée au paragraphe 1 de l'annexe (voir paragraphe 2 sous Explication à la page 2 du présent affidavit pour une liste des « membres de la famille » admissibles).

Cédant	Lien

3. Inscrire les noms et adresses de toutes les personnes physiques qui, avant la cession faisant l'objet du présent affidavit, exploitaient une entreprise sur le bien-fonds cédé, et le lien de chacune avec le cédant dont le nom figure au paragraphe 1 de la présente annexe (voir paragraphe 2 sous Explication à la page 2 du présent affidavit pour une liste des « membres de la famille » admissibles).

Personne physique exploitant une entreprise sur le bien-fonds	Adresse	Lien

4. Inscrire les noms et adresses de toutes les personnes qui détiennent des action émises de la société cessionnaire, et le lien de chacune avec le cédant dont le nom figure au paragraphe 1 de la présente annexe. Si cette personne est une personne morale au sens du paragraphe (j) de la définition de « membres de la famille » précisée au paragraphe 1(1) du Règlement 697 des Règlements refondus de l'Ontario, 1990, inscrire « entreprise familiale » sous la rubrique *Lien*.

Actionnaire	Adresse	Lien

5. Si l'un des actionnaires mentionnés au paragraphe 4 de la présente annexe est une personne morale, inscrire les noms de tous les actionnaires de cette personne morale et leur lien avec le cédant dont le nom figure au paragraphe 1 de la présente annexe.

Actionnaire	Adresse	Lien

6. Indiquer les dates auxquelles les années d'imposition se terminent après l'enregistrement de la cession qui fait l'objet du présent affidavit en ce qui concerne la société cessionnaire, et toute personne morale qui détient des actions au sein de la société cessionnaire.

Société	Fin d'année d'imposition

Les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur les droits de cession immobilière*, L.R.O. 1990, chap. L6, telle que modifiée, et serviront à établir l'admissibilité à une exemption des droits de cession immobilière. Toute question concernant la collecte de ces renseignements doit être adressée au : chef de la Direction de la vérification, de l'inspection et des impôts relatifs aux ressources, Division des programmes de conformité, 33 rue King Ouest, CP 625, Oshawa ON L1H 8H9, 1 866 668-8297.